

Approbation du compte-rendu du Conseil
Académique du 30 septembre 2025.

Conseil Académique du 02 décembre 2025

Délibération 2025/12/CAC-006

LE CONSEIL ACADEMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Toulouse, notamment son article 24 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ❖ Approuve le compte-rendu du Conseil Académique du 30 septembre 2025.

Toulouse, le 02 décembre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :
.....
le 12 décembre 2025

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 83
Nombre de membres présents ou représentés : 51

Nombre de voix favorables : 51
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0